

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Rolland ANGOTTI**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/11/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2015 (accusé de réception du 13/11/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Contrat de ville - Deuxième programmation

**Le nouveau contrat de ville a été signé par les partenaires le 1^{er} juillet 2015.
Il est proposé de valider la deuxième programmation 2015 qui s'élève à 228 900 €
dont 71 622 € pour la ville de Quimper.**

Ce projet de programmation comprend 32 actions. Elle fait suite à la première programmation validée au conseil municipal en date du 30 avril 2015.

La répartition correspondant aux trois piliers du nouveau contrat se décline ainsi :

1. Cohésion sociale : 18 projets
2. Développement économique, emploi : 9 projets
3. Cadre de vie, renouvellement urbain : 1 projet

Quatre dossiers au titre de l'animation du contrat complètent ce projet de programmation.

Les participations financières des partenaires au titre de lignes spécifiques « Contrat de Ville », devraient s'élever pour cette deuxième programmation 2015 à 228 900 € dont 71 622 € pour la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser les subventions correspondantes à la deuxième programmation 2015 ;

2 - signer les avenants aux conventions existantes pour le versement des subventions.

Le maire,

Ludovic JOLIVET